

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 30 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation

24 novembre 2022

Date de publication
sur le site internet de
la ville,

le 5 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Didier BOQUET, M. Paul GONCALVES à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à M. Lionel DURAMÉ, Mme Dominique LEPEME à M. Christian CAPRON, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES, M. Alexandre VOIMENT à M. Jacques TERRIAL.

Étaient excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2022-099

Activités sportives sur le temps méridien

L'association « Club Athlétique Cauchois » met à disposition de la commune un animateur sportif qui dispensera des cours de découverte et d'initiation à la pratique de l'athlétisme, une fois par semaine, aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaire publiques de Rives-en-Seine par groupe de 15 élèves maximum par séance.

Le tarif horaire est de 30 euros, pour un nombre total de 46,5 heures. Le prix de la prestation s'entend frais de déplacement et, le cas échéant, mise à disposition du matériel destiné aux séances inclus.

La commune de Rives-en-Seine mettra à disposition de l'intervenant, du matériel du gymnase pouvant servir aux séances.

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur la piste d'athlétisme du collège ou au gymnase Thomas Pesquet.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.

La durée de la convention s'étend du 16 septembre 2022 au 23 juin 2023, pour un nombre total de 46,5 heures.

Le planning des interventions de l'association « club athlétique Cauchois » se déroulerait de la façon suivante :

- 1^{er} cycle du vendredi 16 septembre au vendredi 21 octobre : école de La Caillouville (6 séances)
- 2nd cycle du vendredi 18 novembre au vendredi 16 décembre : école Jacques Prévert (5 séances)
- 3^{ème} cycle du vendredi 6 janvier au vendredi 10 février : école Jacques Prévert (6 séances)
- 4^{ème} cycle du vendredi 3 mars au vendredi 14 avril : école Jacques Prévert (7 séances)
- 5^{ème} cycle du vendredi 5 mai au vendredi 23 juin : école de La Caillouville (7 séances)

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'école Jacques Prévert : de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30
- Pour l'école de La Caillouville : de 11h45 à 12h30 et 12h30 à 13h15

L'éducateur effectuera, conformément au planning et selon les écoles, 2 séances de 3/4h le vendredi midi.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- De l'autoriser à signer la convention ainsi que tout acte destiné à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET